



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure et au lieu ordinaires, le lundi 8 mai 2017 à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire

Mesdames Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin et Sylvie Drouin, tous membres du conseil et formant quorum.

M^{me} Annie Breau, conseillère au siège numéro 6, est absente.

M^{me} Christine Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. 2017-05-86

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SYLVIE DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-87

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus copie du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELEVANT DU PROCÈS-VERBAL :

Aucune.



19 H 04 ARRIVÉE DE M. GHISLAIN MATTE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-88

ADOPTION DES COMPTES AU 5 MAI 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY GERMAIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par la directrice générale en date du 5 mai 2017 comprenant les :

Comptes payés au 4 mai 2017 (Chèques no. 6297 à 6324 incl.)129 171.76 \$

Les prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique
au nombre de 28 (3444 à 3471 incl.) au montant de.....21 596.33 \$

Les comptes à payer au 5 mai 2017 au montant de70 356.77 \$
(Chèques no. 6325 à 6361 incl.)

TOTAL**221 124.86 \$**

ADOPTÉE

Dépôt rapport rémunération mensuelle d'avril 2017

La directrice générale dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 2 au 29 avril 2017 pour un montant de 45 463.34 \$.

Dépôt rapport rémunération annuelle 2017

La directrice générale dépose le rapport de la rémunération totale brute annuelle 2017 incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour un montant de 194 919.18 \$.

Rapport mensuel de suivi budgétaire au 5 mai 2017

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 5 mai 2017.

Directeur de la sécurité publique : rapport d'activité

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois d'avril 2017 du directeur de la Sécurité publique.

Directeur des loisirs : rapport d'activité

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois d'avril 2017 du directeur des loisirs.

Période de questions :

Début : 19 h 08

Fin : 19 h 26



RÉSOLUTION NO. 2017-05-89

RAPPORT SEMESTRIEL MAI 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY GERMAIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'accepter le dépôt du rapport semestriel de mai 2017 préparé par la directrice générale comme suit :

	Budget 2017	Cumulé au 6 mai	Prévisions à venir	Estimation totale au 31-12-2017
Revenus				
Total (1)	3 044 030 \$	2 618 421 \$	435 710 \$	3 054 131 \$
Dépenses				
Charges	2 363 482 \$	704 488 \$	1 660 100 \$	2 364 588 \$
Remboursements	147 400	86 539	60 861	147 400
Immobilisations	533 148	85 705	472 736	558 441
Affectations				
Total (2)	3 044 030 \$	876 732 \$	2 193 697 \$	3 070 429 \$
GRAND TOTAL (1-2)				16 298 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-90

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2017-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SYLVIE DROUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De renouveler les assurances générales avec la MMQ pour la période du 01-06-2017 au 01-06-2018 au montant de 42 917 \$ taxes incluses pour une valeur assurée bâtiments et contenus de 9 238 782 \$ incluant une protection en responsabilité civile de base de 2 millions par sinistre et une protection en responsabilité civile complémentaire de 6 millions par sinistre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-91

CONTRAT DE LOCATION ZAMBONI : ROBERT BOILEAU INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'accepter la proposition présentée par Robert Boileau inc. pour la location de la zamboni incluant le transport et l'assurance taxes incluses au coût de 14 618.78\$ couvrant la période du 10 octobre 2017 au 28 mars 2018.

ADOPTÉE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

RÈGLEMENT NUMÉRO 238

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ubalde désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 avril 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 200 000 \$ pour des travaux de voirie sur une période de 10 ans.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 200 000 \$ sur une période de 10 ans

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



RÉSOLUTION NO. 2017-05-92

ADOPTION RÈGLEMENT PARAPLUIE # 238

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement d'emprunt numéro 238 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 200 000 \$ soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-93

**REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE LOISIRS
SECTEUR OUEST DE PORTNEUF**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SYLVIE DROUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De nommer M. Robert Déry, représentant de la municipalité de Saint-Ubalde, sur le comité des loisirs du secteur Ouest de Portneuf et de nommer M^{me} Josée Martin, à titre de substitut.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-94

**TOURNOI DE GOLF
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'autoriser l'inscription de M^{me} Louise Magnan au souper du Tournoi de golf bénéfice de la Commission scolaire de Portneuf au montant de 50 \$ qui se tiendra le 27 juin 2017, au club de golf Le Grand Portneuf.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-95

**SOUSSION ASPHALTE ST-UBALDE INC.
CORRECTIONS RANG SAINT-PAUL NORD**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont devenus nécessaires pour réparer une section du chemin ainsi qu'un ponceau sur le rang Saint-Paul Nord;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'accepter la soumission présentée par Asphalte St-Ubalde inc. pour des travaux de pavage sur le rang Saint-Paul Nord sur une superficie de 5°274 pieds carrés au montant approximatif de 10°700\$, plus taxes.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2017-05-96

**SOUSSION ÉLECTRICITÉ ST-UBALDE INC.
DÉTECTEURS DE MONOXYDE DE CARBONE**

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du *Programme de santé au travail* réalisées par le CIUSSS et transmis au CNESST qui mentionne que la municipalité doit se munir de détecteurs de monoxyde de carbone à la caserne et au garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'Électricité St-Ubalde inc. a présenté une soumission au montant de 7°700°\$, plus taxes pour l'achat et l'installation des détecteurs de monoxyde de carbone;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil accepte la soumission présentée par Électricité St-Ubalde inc. au montant de 7°700°\$, plus taxes pour l'achat et l'installation des détecteurs de monoxyde de carbone à la caserne et au garage municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-97

**SOUSSION CONSTRUCTION FRED GENEST INC.
RÉPARATIONS TOITURE CASERNE ET INSTALLATION VENTILATEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SYLVIE DROUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'accepter le paiement de la facture de Construction Fred Genest inc. au montant de 4°997.42°\$, plus taxes pour les travaux d'urgence effectués sur le toit de la caserne.

D'accepter le paiement de la facture de Construction Fred Genest inc. au montant de 2°680.80°\$, plus taxes pour les travaux d'installation de trois ventilateurs à la caserne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-98

**OFFRE DE SERVICES TERGOS
HALL D'ENTRÉE CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Canada et du Québec investiront chacun près de 74°000°\$ dans le Centre des loisirs à la suite d'une demande d'aide financière dans le *Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC), sous-volet 2.2 « Infrastructures de loisirs et de sport »*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire agrandir le hall d'entrée de l'aréna et améliorer l'accessibilité pour les gens à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT l'offre de services présenté par la firme d'architectes TERGOS au montant de 14°000°\$, plus taxes pour la préparation des plans du projet d'agrandissement du hall d'entrée du Centre des loisirs et la surveillance des travaux;



**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme d'architectes TERGOS au montant de 14°000°\$, plus taxes pour le projet d'agrandissement du hall d'entrée du Centre des loisirs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-99

**CARRIÈRES ST-UBALDE INC.
TRAVAUX D'URGENCE RANG STE-ANNE SUD**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil autorise le paiement à Carrières St-Ubalde inc. au montant de 5°885.83°\$, taxes incluses pour les travaux de réfection effectués sur le rang Ste-Anne Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-100

**ENTREPRISES ST-UBALD INC.
TRAVAUX D'URGENCE RANG STE-ANNE SUD**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil autorise le paiement à Entreprises St-Ubald inc. au montant de 2°633.69°\$, taxes incluses pour les travaux de réfection effectués sur le rang Ste-Anne Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-101

**PLOMBERIE GUY AUGER INC.
TRAVAUX D'URGENCE STATION DE POMPAGE # 1**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil autorise le paiement à Plomberie Guy Auger inc. au montant de 4°485.51°\$, taxes incluses pour le remplacement d'urgence de la pompe à la station de pompage # 1.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2017-05-102

ENGAGEMENT DU PERSONNEL ÉTUDIANT AU CENTRE DES LOISIRS

À la suite des recommandations de Monsieur Robert Déry, directeur des loisirs,

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

De procéder à l'engagement du personnel étudiant pour la saison 2017 au centre des loisirs:

D'engager comme monitrice pour le camp de jour les personnes suivantes : Lorie Frenette, Léa Frenette, Annabelle Denis et Janie Lépine.

QUE la municipalité de Saint-Ubalde défraie le coût d'inscription des animatrices à la formation donnée par les spécialistes "Groupe Saveur" tenue les 5, 6 et 7 mai 2017 à Portneuf.

La rémunération pour les emplois étudiants est celle déjà établie par la municipalité de Saint-Ubalde par sa résolution numéro 2005-07-147.

Des demandes ont été faites pour des subventions aidant à défrayer le coût des salaires pour les activités estivales.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-103

**OFFRE DE SERVICES STANTEC
RÉPARTITION DES COÛTS RUE SAINT-PHILIPPE AVEC LE MTMDET**

CONSIDÉRANT QUE les conduites d'égout pluvial de la rue Saint-Philippe assurent le drainage d'une partie du boulevard Chabot de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la rencontre du 27 avril 2017 avec les représentants du MTMDET, il est entendu qu'une partie des coûts d'implantation du réseau pluvial de la rue Saint-Philippe soit à la charge du MTMDET, laquelle contribution restant à établir;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu de la firme Stantec au montant de 5°000\$, plus taxes pour la répartition des coûts des travaux de la rue Saint-Philippe avec le MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil accepte l'offre de services de la firme Stantec au montant de 5°000\$, plus taxes pour établir une répartition juste et équitable des coûts entre la municipalité et le MTMDET pour la mise en place des infrastructures de la rue Saint-Philippe.

ADOPTÉE



VARIA

RÉSOLUTION NO. 2017-05-104

SOUSSION ASPHALTE ST-UBALDE INC.
RANG SAINT-DENIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. au montant approximatif de 17°860\$, plus taxes pour les travaux de pavage sur diverses sections du rang Saint-Denis.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil accepte la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. au montant approximatif de 17°860\$, plus taxes pour les travaux de pavage sur diverses sections du rang Saint-Denis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-105

SOUSSION ASPHALTE ST-UBALDE INC.
PAVAGE CÔTE TÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. au montant approximatif de 3°100\$, plus taxes pour les travaux de pavage au ponceau de la côte Télus sur le chemin du Lac Blanc.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil accepte la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. au montant approximatif de 3°100\$, plus taxes pour les travaux de pavage au ponceau de la côte Télus sur le chemin du Lac Blanc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2017-05-106

SOUSSION OUVRE-PORTE ÉLECTRIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY GERMAIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil accepte la soumission de R & D Rousseau inc. au montant de 1°220\$, plus taxes pour la fourniture d'un ouvre-porte électrique G-5000 rainuré blanc glacier.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance.



PÉRIODE DE QUESTIONS :

Début : 19 h 43

Fin : 19 h 47

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 8 mai 2017.

Christine Genest

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2017-05-107

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PSG

Pierre Saint-Germain
Maire